

Les normes

➤ Pour les types de domaine d'utilisation :

- 3 : gouttelettes ou projections de liquides
- 4 : grosses particules de poussières > à 5 microns
- 5 : gaz et poussières fines < à 5 microns
- 8 : arc électrique de court-circuit
- 9 : métal fondu et solides chauds

Si la monture ne comporte aucun symbole, elle est classée en usage général.

Marquage des oculaires :

Le marquage des oculaires doit comporter obligatoirement : l'identification de fabricant (logo ou marque), les différents symboles de résistance mécanique, la classe optique et les numéros d'échelon (indiquant la teinte) pour les oculaires filtrants.

Symboles pour la classe optique :

- 1 : Travaux continus
- 2 : Travaux intermittents
- 3 : Travaux occasionnels avec interdiction de port permanent
- 9 : Métal fondu et solides chauds

Symboles pour la résistance mécanique :

- A : Impact à haute énergie (test de résistance à une bille de 6 mm et de 0,86 g à 190 m/s)
- B : Impact à moyenne énergie (test de résistance à une bille de 6 mm et de 0,86 g à 120 m/s)
- F : Impact à faible énergie (test de résistance à une bille de 6 mm et de 0,86 g à 45 m/s)
- S : Solidité renforcée (test de résistance à une bille de 22 mm et de 43 g chutant d'une hauteur de 1,30 m)
- K : Résistance à la détérioration des surfaces par de fines particules (option)
- N : Résistance à la buée (option)
- T : Résistance aux impacts mécaniques à températures extrêmes (-5°C / +55°C)

IMPORTANT

Les symboles F, B, A donnent l'indice de protection maximum pour :

- F** : protection maximum pour les lunettes à branches
- B** : protection maximum pour les lunettes-masques
- A** : protection maximum pour les protecteurs faciaux

Si les symboles S, F, B et A ne sont pas communs à l'oculaire et à la monture, c'est le niveau le plus faible qui doit être attribué au protecteur complet.

La protection des yeux et du visage



Chocs

Poussières

Projections d'éclats



Projections de gaz,
de vapeurs

Projections de liquides,
d'aérosols

Projections de particules solides

Pour les travaux avec risque de projections solides :

Port des lunettes de sécurité ou sur-lunettes



Pour les travaux extérieurs, possibilité d'utiliser un modèle avec filtre anti-UV (EN170)

Pour les travaux avec émission de poussières ou projections liquides :

Port des lunettes-masques



Pour les travaux extérieurs, possibilité d'utiliser un modèle avec filtre anti-UV (EN170).

Protection du visage :

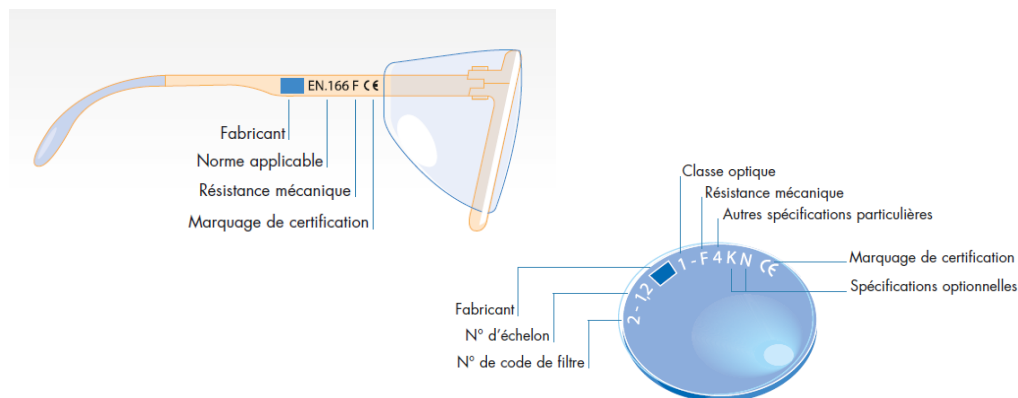
Port d'un pare-visage



Utilisation :

- Nettoyage après chaque utilisation,
- Changement dès que nécessaire,
- Une paire de lunettes par salarié (équipement individuel).

Informations principales à vérifier avant achat :



Les normes :

Normes de base :

EN 166 : spécifications

EN 167 : méthodes d'essais optiques

EN 168 : méthodes d'essais autres qu'optiques

Normes par type d'utilisation :

EN 169 : filtres pour le soudage et les techniques connexes

EN 170 : filtres pour l'ultraviolet (U.V.)

EN 171 : filtres pour l'infrarouge (I.R.)

EN 172 : filtres de protection solaire pour usage industriel

EN 175 : équipements pour les travaux de soudage et les techniques connexes

EN 207 : lunettes de protection laser

EN 208 : lunettes de réglage laser

EN 379 : filtres de soudage actif

Le marquage de la monture :

Le marquage de la monture doit comporter obligatoirement : le sigle, l'identification du fabricant (marque ou logo), le numéro de la norme EN, les symboles de protection pour la résistance mécanique et pour les types de domaine d'utilisation.

Les différents symboles de protection :

➤ Pour la résistance mécanique

A : impact à haute énergie (test de résistance à une bille de 6 mm et de 0,86 g à 190 m/s)

B : impact à moyenne énergie (test de résistance à une bille de 6 mm et de 0,86 g à 120 m/s)

F : impact à faible énergie (test de résistance à une bille de 6 mm et de 0,86 g à 45 m/s)

S : solidité renforcée (test de résistance à une bille de 22 mm et de 43 g chutant d'une hauteur de 1,30 m)

Si la monture ne comporte aucun symbole, elle est classée en solidité minimale.